



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

Rentrée scolaire : sécurité sur le chemin de l'école

COSSONAY Comme chaque année, la rentrée scolaire implique de faire attention à la sécurité des élèves sur le chemin de l'école. Cette année à Cossonay, ce sont environ 350 élèves du niveau primaire répartis dans 21 classes qui se rendent quotidiennement au collège des Chavannes, du PAM, et au nouveau collège Chavannes 2, construit dans le même complexe que la nouvelle piscine. L'accès à cette dernière par le collège des Chavannes 1 («vieux» collège des Chavannes) est d'ailleurs sûr puisque les élèves n'ont qu'à emprunter un petit chemin qui relie le collège et la piscine.

L'ouverture des six nouvelles classes des Chavannes 2 implique aussi que beaucoup plus d'élèves restent à Cossonay, puisqu'ils n'ont plus besoin d'emprunter des bus pour aller dans les collèges d'autres communes environnantes.

Audit détaillé du TCS

Afin de répondre au mieux à la problématique de la sécurité des écoliers et des écolières, la Municipalité a pu bénéficier d'un audit détaillé du TCS. Celui-ci a notamment permis de déterminer les endroits qui étaient les plus dangereux pour les élèves, et ceux qui étaient les plus appropriés pour y stationner les patrouilleurs et les patrouilleuses, dont les horaires et les lieux de surveillance des passages ont été adaptés.

Pour assurer la sécurité des enfants, c'est une quinzaine de patrouilleurs et patrouilleuses qui sont mobilisés pour l'année scolaire à venir. Cinq passages piétons sont sécurisés par leur présence: le passage de la route d'Aubonne, le passage donnant accès au collège des Chavannes, le passage à la sortie de la Vieille Ville qui traverse la route de Lausanne, le passage de la Route de Morges, qui permettra de passer du nouveau quartier des



ILLUSTRATIONS TIRÉES D'UNE BROCHURE DU TCS SUR LES PATROUILLEURS SCOLAIRES

Près de Cossonay à celui du Pré aux Moines, ainsi que le passage de la route du Signal, à l'entrée du quartier de Champ-Paris. Notez que pour ces deux derniers endroits, au vu de la fréquentation, seuls les trajets retour sont assurés.

On recherche patrouilleurs et patrouilleuses scolaires

La présence de patrouilleurs n'est pas le seul moyen déployé pour garantir la sécurité des enfants. Des panneaux rendant les automobilistes attentifs à la rentrée scolaire ont été installés dans la commune. Des plans donnant une vue aérienne des endroits de stationnement des patrouilleurs,

et permettant de voir les chemins à emprunter ont également été élaborés et sont mis à disposition des parents.

Bien sûr, la responsabilité individuelle de chacun demeure engagée, et la Municipalité invite les conducteurs à redoubler d'attention et de vigilance en cette période de rentrée scolaire. Elle souhaite aussi rendre la population attentive au phénomène des «parents-taxis», c'est-à-dire des parents qui viennent déposer leur enfant en voiture directement à l'école. Une pratique qui peut s'avérer dangereuse compte tenu de la densité d'écoliers présents à ces endroits, d'autant plus que cer-

tains n'en seront qu'aux premiers jours de leur scolarité. Il s'agit donc de privilégier autant que possible de venir à pied à l'école, afin de ne pas faire courir de risques aux autres élèves. Il est en outre toujours utile de rappeler à son enfant la bonne manière de traverser une route.

Enfin, la Municipalité est à la recherche de patrouilleurs et patrouilleuses pour renforcer ses effectifs. Vous êtes intéressé/e agir pour la sécurité des enfants sur le chemin de l'école? Alors contactez l'Administration communale par téléphone au 021/863.22.00 ou par courriel à l'adresse secreariat@cossonay.ch. ■

COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



EN BREF

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **lundi 30 août à 20h15**, en la salle polyvalente du complexe intercommunal des Chavannes 2 (route d'Aubonne 7). Nous rappelons que ces séances sont publiques et tenues dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs peuvent être consultés sur www.cossonay.ch ou sollicités au Greffe municipal.

Inauguration du Funiculaire



Après une année de travaux, le funiculaire reliant Cossonay à la gare de Cossonay-Penthaz a repris du service le 23 août 2021. L'inauguration officielle aura lieu le 4 septembre dès 11h, à la station supérieure, au bout de l'avenue du Funiculaire, qui sera fermée à la circulation pour l'occasion (riverains exceptés).

Vidéosurveillance

Afin de faire face aux nombreuses incivilités constatées dans la localité, la Municipalité s'est dotée d'un règlement relatif à l'installation et l'utilisation de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal. Celui-ci a été adopté par le Conseil communal et par le Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2020. La Préfecture de Morges ayant, quant à elle, délivré son autorisation pour l'exploitation de ces caméras au début de l'été, nous vous informons que celles-ci seront bientôt installées sur les sites autorisés, notamment dans la zone du Pré aux Moines et aux abords de CossArena. Le détail de ces installations sera prochainement disponible sur le site Internet communal.

Vol de fleurs au cimetière et massifs communaux

Plusieurs vols de fleurs ont été constatés ces dernières semaines dans les massifs communaux ainsi qu'au jardin du souvenir du cimetière communal. Nous remercions chacun de bien vouloir faire preuve de complaisance et de respect vis-à-vis de ces plantations, notamment celles du cimetière, afin que ce lieu de recueillement puisse conserver son calme et sa sérénité, essentiels aux familles de défunts y reposant.

Chemin du Stand - Interdiction de passage lors de tirs

Nous rappelons que lorsque des tirs ont lieu au stand de tir communal, une barrière signifiant distinctement l'interdiction de passage sur le haut du chemin du Stand et jusqu'à la zone sportive «En Marche» est mise en place de part et d'autre du tronçon concerné. Nous remercions les promeneurs de bien vouloir respecter strictement cette interdiction. Il en va de votre sécurité.

Action de soutien au cinéma



Compte tenu des difficultés auxquelles fait face le cinéma Casino SA de Cossonay, consécutivement aux nombreux mois de fermeture dus aux mesures imposées par le Conseil fédéral, la Municipalité a lancé une action de soutien en sa faveur. Nous rappelons aux habitants de Cossonay et d'Allens qu'ils peuvent venir retirer au guichet du Greffe municipal 2 bons de réduction de CHF 5.- valable sur la séance de leur choix.

Antennes relais de téléphonie mobile

Après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation (et des résultats des multiples études et calculs réalisés sur les projets-pilotes lancés en septembre 2020), lequel indique que ces installations respectent largement les puissances autorisées et que l'exposition dans les lieux à usage sensible est conforme à la législation, le Conseil d'Etat a pris la décision en mai dernier de lever le moratoire cantonal sur la 5G. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a pris la décision de ne pas exiger de mise à l'enquête publique pour les modifications d'antennes existantes et l'ajout de la technologie 5G. Elle délivrera des autorisations dans ce sens dès le 1er septembre prochain. La carte des antennes existantes peut être consultée sur le site de l'Office fédéral de l'environnement (www.bakom.admin.ch). En revanche, les demandes relatives à la création de nouvelles antennes sur le territoire communal, seront soumises à l'enquête publique dans tous les cas et pourront être consultées en temps utile au Service technique communal.

PAMtine

Nous vous rappelons que la cantine scolaire PAMtine est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour tous les enfants scolarisés de la 1P à la 6P, domiciliés et/ou enclassés à Cossonay. La PAMtine est au bénéfice du label «Fourchette Verte». Pour tout renseignement utile, vous pouvez contacter la Bourse communale au 021 863 22 00.

Goûtine - Accueil enfants de 5/6/7/8 P HARMOS l'après-midi

Nous vous rappelons également que la structure d'accueil communale La Goûtine accueille les élèves de 5/6/7 et 8P. Elle offre la possibilité aux élèves habitant Cossonay ou scolarisés à Cossonay, de bénéficier d'une prise en charge dès la fin de l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi dès l'issue des cours jusqu'à 18h30 au plus tard. Pour tout renseignement utile, vous pouvez contacter la Bourse communale au 021 863 22 00.

SDIS - Exercice en Vieille Ville

Le SDIS Région Venoge effectuera des exercices en Vieille ville le mardi 31 août 2021 et le jeudi 9 septembre 2021, entre 19h00 et 21h30 environ. La circulation pourrait être rendue difficile ces soirs-là. Nous remercions d'ores et déjà les riverains concernés pour leur patience.

Visite guidée de la Vieille Ville

La prochaine visite guidée de la Vieille Ville, conduite et animée par nos guides du patrimoine, MM. Daniel Aubert, Roland Auberson, Christian Pouly et Hadrien L'Hoste, aura lieu le samedi 25 septembre 2021, de 10h00 à 12h00. L'inscription est obligatoire au moyen du formulaire d'inscription disponible au Secrétariat municipal ou sur notre site www.cossonay.ch (rubrique tourisme). Le prix de ces visites est de CHF 10.- par personne, dès 18 ans. Rendez-vous est donné à 10h00 à l'Avenue du Funiculaire, à hauteur de l'arrière du cinéma Casino.



Cours de français

Nous rappelons que notre Commune, en collaboration avec celle de La Sarraz, met des cours de français à disposition des habitants migrants et immigrés de toute la région. Ceux-ci coûtent CHF 280.- par an, frais d'inscription de CHF 20.- en sus. Renseignements et inscriptions auprès du Greffe municipal via l'adresse secretariat@cossonay.ch ou au 021 863 22 00. ■

LA MUNICIPALITÉ